Rapport / de M. le docteur Chenu.

Contributors

Chenu, Jean Charles, 1808-1879. Giraldès, Joachim Albin Cardozo Cazado, 1808-1875 Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Paris : Société française de secours aux blessés militaires, 1871.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/fftgb3mr

Provider

Royal College of Surgeons

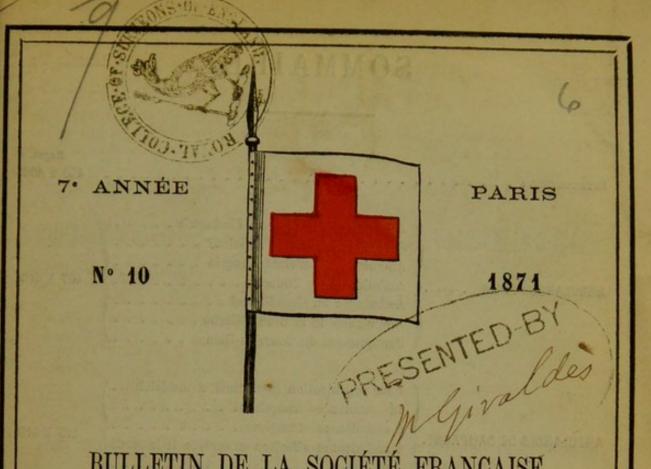
License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE

SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

RAPPORT

DE M. LE DOCTEUR CHENU

INSPECTEUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AMBULANCES

Commandeur de la Légion d'Honneur.

Bureaux et Siége de la Société, 24, rue de Courcelles

SOMMAIRE

INTRODUCTION	·····	Pages. 403 à 406
AMBULANCES FIXES	Ambulance du Palais de l'Industrie	407 à 415
AMBULANCES DE CAMPAGNE.	Leur organisation (personnel et matériel) 12 ambulances françaises	415 à 418
AMBULANCES VOLANTES	Leur organisation (personnel et matériel) Tableau de ces ambulances Leur direction un jour de combat Leurs services dans les divers combats sous Paris (Chevilly, Châtillon, Rueil, le Bourget, Champigny, bataille de Paris, Buzenval)	418 à 423
Institutions administratives r	elatives aux blessés	423 à 428
SERVICE DES ÉVACUATIONS.	1° Transport des blessés allemands	428 à 431 436 à 438
Les ambulances de la	Société sous la Commune	431 à 436
LETTRE de M. le Président d LETTRE de M. le Ministre de	le la République française	412 à 415
LETTRE de M. le Ministre de	s Affaires Étrangères	437 à 439

RAPPORT

DU

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AMBULANCES

Le sujet de ce rapport est l'exposé rapide de ce que la Société française de Secours aux blessés a fait, par l'activité de son Comité médical, depuis le début de la guerre 1870 jusqu'au jour où le dernier de nos blessés internés en Allemagne est rentré en France.

Les publications successives des rapports présentés par les chefs d'ambulances et par les délégués régionaux feront connaître, dans tous ses détails, l'ensemble du service hospitalier : ce rapport n'en donne qu'un aperçu sommaire, ramenant rapidement autour de lui les principaux actes administratifs qui lui sont associés par le bien d'une œuvre commune, et distribuant tous les faits qu'il embrasse, suivant l'ordre des temps.

Dès les premiers bruits de guerre, la Société avait fait savoir à M. le ministre de la guerre et à M. le ministre de la marine qu'elle était prête à les servir de son concours.

M. le comte de Flavigny était venu se fixer à Paris; président

de la Société, il avait pris la direction des séances du Conseil; neuf mois durant, il n'y manqua pas un seul jour.

A partir du 17 juillet, le Conseil, recruté parmi les hommes éclairés de tous les ordres, siégeait matin et soir.

Dès sa première séance, il institua :

Un COMITÉ MÉDICAL, sous la présidence de M. le docteur Nélaton, et sous la vice-présidence de M. le docteur Chenu, nommé inspecteur, directeur général des ambulances.

Vers le même temps, furent fondées plusieurs institutions importantes :

Un *Comité de dames*, sous la présidence de M^{me} la comtesse de Flavigny, et dont les membres se distribuèrent bientôt le service des salles d'ambulances;

Un *Comité départemental*, qui, dès le 15 septembre, avait rattaché à la Société près de 440 comités provinciaux;

Un *Comité de finances*, chargé de contrôler l'emploi des crédits votés par le Conseil

Une *Commission*, qui inscrivait tous les *renseignements* relatifs aux blessés, sur des fiches dont le nombre dépasse aujourd'hui cent trente mille;

Un Service de distribution de boîtes, servant de troncs, où le pauvre et le riche confondaient leurs offrandes;

Un Service de courriers volontaires, chargé de mettre le Conseil en communication avec les ambulances;

Un Service chargé de distribuer à tous les membres du personnel hospitalier le brassard et les cartes de légitimation.

- 405 -

Pendant qu'une *Délégation* partait pour l'Alsace, dans le but de soulager nos premières misères, et qu'un *Comité* recevait le mandat de faire parvenir en Allemagne des secours à nos prisonniers; pendant que s'accomplissait ce mouvement de l'activité administrative, le *Comité médical* entreprenait et achevait l'organisation des ambulances fixes et des ambulances de campagne.

Si l'on songe à la multiplicité des travaux qu'implique un tel objet : choix du matériel (voitures, tentes, brancards, boîtes de chirurgie, appareils et ustensiles de toute nature), choix du personnel (chirurgiens, aides, infirmiers, prêtres et pasteurs), distribution de tous ces éléments; si l'on embrasse les difficultés d'une tâche si complexe, et le délai rapide qui la vit terminée, on sentira ce qu'il fallut y porter d'activité et d'énergie.

Le Comité médical a fondé à Paris 6 grandes ambulances fixes, 4 ambulances des gares, 21 ambulances de campagne, 12 ambulances volantes.

AMBULANCES FIXES

- 406 ----

AMBULANCE DU PALAIS DE L'INDUSTRIE

ORGANISÉE LE 30 AOUT

Sous la direction spéciale de M. le docteur CHENU.

Elle a fonctionné du 2 septembre 1870 au 12 novembre. Elle contenait 600 lits.

Elle a reçu 646 officiers et soldats, tous blessés très-grièvement. Le nombre des journées de malades s'est élevé à 8,825.

La durée moyenne du traitement a été de 13 jours.

L'ambulance a perdu 90 hommes, soit une moyenne de 13,93 0/0.

AMBULANCE DU CORPS LÉGISLATIF

Médecin en chef : M. le docteur baron MUNDY; chirurgien : M. le professeur MOSETIG.

Elle a fonctionné du milieu de septembre 1870 au 27 janvier 1871, jour où ses blessés furent évacués sur l'ambulance des Tuileries.

Elle contenait 50 lits.

Blessés ou malades.

Elle a reçu :	en septembre 1870	14
	en octobre 1870	50
-	en novembre 1870	51
_	en décembre 1870	22
-	en janvier 1871	110
	TOTAL	247

Renvoyés guéris à leur con		
Convalescents évacués sur	d'autres ambulances	134
Décédés		29
	Тотаl	247

Soit une moyenne de 11, 74 0/0.

Fermée le 27 janvier 1871, l'ambulance du Corps législatif fut ouverte de nouveau le 8 février. Placée alors sous la direction de M. le professeur Nélaton, elle eut pour chirurgien en chef M. le docteur Hottot. Du 8 février au 19 avril, elle reçut une partie des blessés du Grand-Hôtel et des Tuileries.

Quand la guerre civile éclata, elle recueillit des gardes nationaux de l'insurrection, et plus tard des soldats de l'armée de Versailles.

Ce n'est pas sans péril qu'elle a rempli sa tâche jusqu'au bout. M. le docteur Hottot sut, avec l'appui de M. le comte de Beaufort et de M. le docteur Chenu, résister aux exigences du délégué de la Commune, et du citoyen Bergeret, dont le quartier général s'était établi au Corps législatif.

Dès la journée du 22 mai, les projectiles atteignaient l'ambulance; M. le docteur Hottot dut faire transporter ses blessés dans les caves du Palais. Il les y retint jusqu'au 24 mai, qui rendit le calme à l'ambulance.

Elle fut dissoute en même temps que l'ambulance du Coursla-Reine.

Le 26 juin, les blessés qu'elle traitait encore furent transportés à l'ambulance de la Grande-Gerbe, à Saint-Cloud.

Durant cette période, l'ambulance du Corps législatif reçut 76 blessés, dont 7 officiers, 53 sous-officiers et soldats, et 16 gardes nationaux.

Le nombre des décès s'est élevé à 12. Abstraction faite d'un soldat tué par suite d'accident, et de deux malades atteints d'affections organiques incurables, la moyenne de la mortalité, dans l'ambulance, a été de 1 sur 8.10.

AMBULANCE D'AUTRICHE-HONGRIE

ÉTABLIE DANS L'HÔTEL DE M. LE PRINCE DE METTERNICH-WINNEBURG

2, rue de l'Elysée.

A l'ambulance du Corps législatif se rattachait, comme annexe, l'ambulance dite d'Autriche-Hongrie. Elle avait pour directeur M. le docteur baron Mundy, et pour chirurgien en chef M. le docteur Arendrup, mort récemment à la Grande-Gerbe, dans l'exercice de sa généreuse tâche.

L'ambulance d'Autriche-Hongrie, ouverte le 20 septembre 1870, a été fermée le 31 janvier 1871.

Elle a reçu 42 blessés ou malades; elle n'en a perdu qu'un.

AMBULANCE DES TUILERIES

(PAVILLON DE L'HORLOGE)

Médecin en chef : M. le docteur PÉAN.

Elle a fonctionné du 5 septembre au 15 novembre.

Elle a reçu :

				Biss	és ou malades.
Du 5 au 25 septembre	e 1870		•		10
Du 25 septembre au 9	e octobre .				17
Du 10 au 23 octobre.					30
Du 24 au 31 octobre.					33
Du 1 ^{er} au 15 novembr	·e	•	•		27
	TOTAL.			-	117

Le nombre des journées de traitement s'élève à 1,605.

AMBULANCE DU GRAND-HOTEL

- 409 -

Sous la direction spéciale de M. le docteur CHENU.

Elle a fonctionné du 5 novembre 1870 au 7 mars 1871.

Elle contenait 500 lits.

Elle a reçu 995 blessés choisis parmi les plus gravement atteints.

Le nombre des journées de malades s'est élevé à 27,034.

La durée moyenne du traitement a été de 30 jours.

L'ambulance a perdu 220 hommes, soit une moyenne de 22,16 0/0.

Cette ambulance fut, pendant la guerre, l'objet de bien des calomnies.

Le bruit courut, par exemple, que, dans l'ignorance des principes élémentaires de l'hygiène, on avait laissé dans les chambres des malades des tapis et des rideaux qui absorbaient les miasmes ; or , rideaux et tapis avaient été enlevés de toutes les chambres réservées au traitement médico-chirurgical, avant qu'un seul blessé entrât dans l'ambulance.

Un autre jour, M. le docteur Chenu fut appelé auprès de M. Cresson, préfet de police. Il avait été dit que, le soir et la nuit, le public pouvait voir des flammes du punch briller aux fenêtres de l'ambulance. De là, scandale. Le docteur expliqua que, jour et nuit, s'entretenaient derrière les fenêtres extérieures de l'hôtel des lampes à esprit de vin, sur lesquelles les infirmiers de service réchauffaient à toute heure les cataplasmes et les tisanes. C'était tout le secret des flammes de punch.

Le Directeur des ambulances négligea de démentir tous ces bruits; il avait alors des soucis plus pressants.

AMBULANCE DU COURS-LA-REINE

Sous la direction spéciale de M. le docteur CHENU.

Ouverte le 8 mars elle n'a été fermée que le 30 juin.

Elle a reçu 1,127 blessés ou malades;

Elle compte 9,883 journées de traitement ;

La durée moyenne du traitement a été de 9 jours.

L'ambulance a perdu 206 hommes, soit une moyenne de 18,27 0/0.

La moyenne du séjour de chaque blessé dans les trois ambulances du Palais de l'Industrie, du Grand-Hôtel et du Cours-la-Reine a été de 20 jours.

L'ambulance du Cours-la-Reine a compté, parmi les 1,127 blessés qu'elle a recueillis, 558 insurgés blessés grièvement.

La durée de leur traitement a compris 7,772 journées.

Sur ce nombre, sont	sortis :	par billet	183 blessés.
avaina to Jusiava	- the star	par évacuation.	295 —
Sont morts			130

Du 19 au 22 mai, le directeur avait fait disposer dans le jardin Musard, alors abandonné, 17 tentes réservées pour les futurs blessés de l'armée régulière. Il avait fait opérer cette installation durant les heures de nuit, afin de ne pas attirer l'attention. Puis, dans une seule nuit, 340 lits furent dressés sous les tentes, alors que la délivrance de l'ambulance était certaine.

340 lits, sans compter les lits vacants dans les baraques, reçurent ainsi une partie des blessés de notre armée.

Pour avoir la moyenne exacte de la mortalité au Palais de l'Industrie, au Grand-Hôtel et au Cours-la-Reine, il impore de déduire du nombre des blessés, traités dans ces trois ambulances, ceux qu'elles reçurent mourants :

Morts	le	joi	ır de	16	eur	6	ent	ré	е.										54
-	le	2°	jour	•	•		•	•	•										39
	le	3e	jour	•	•	•			•	•				•					25
	le	4°	jour	•		•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	17
											1	Го	TAI				•		135

Déduction faite de ce total, il reste un nombre de 2,616 blessés, qui, comparé au nombre des morts, soit : 379, — donne, sous le rapport de la mortalité, une moyenne générale de 14,48 0/0.

AMBULANCE DE LA GRANDE-GERBE

Médecin en chef, directeur : M. le docteur baron MUNDY.

Elle a fonctionné du 28 mai au 15 octobre 1871. Elle a reçu 236 malades ou blessés.

Le nombre des journées de traitement s'élève à 10,335.

Elle a perdu 28 hommes; soit une moyenne de $11,86 \circ/_{\circ}$.

Le 15 octobre, le Conseil décida que l'ambulance de la Grande-Gerbe serait donnée avec tout son matériel à l'État, pour qu'il continuât à l'utiliser au profit des malades ou convalescents.

M. le Président de la République française écrivit aussitôt la lettre suivante à M. le Président de la Société de Secours :

Paris, 20 octobre 1871.

MON CHER COMTE DE FLAVIGNY,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée au nom de la Société de secours aux blessés militaires, et je vous aurais répondu le jour même si les affaires ne se multipliaient, tous les jours, bien au delà du temps que j'ai à leur donner. Mais je serais ingrat si je laissais écouler un jour de plus sans vous témoigner en mon nom, et surtout au nom de l'État, ma profonde gratitude pour le don généreux que votre noble Société vient de faire à l'armée. Vous nous donnez à la fois un supplément de ressources fort important et un modèle accompli de tout ce que la charité sociale et libre peut faire pour soulager les victimes de la guerre. La science, la richesse, l'humanité ne peuvent faire ni mieux ni plus que vous n'avez fait, dans cette magnifique ambulance, pour sauver à la fois la vie, et, s'il est possible, la validité des hommes atteints par le fer et le feu. Je l'ai profondément admirée en la visitant, et je n'ai pas moins admiré les hommes qui se servaient si bien de ce beau matériel.

Je suis si pénétré de la pensée qu'il faut conserver cette œuvre accomplie avec son caractère actuel, que j'ai prescrit au génie d'examiner s'il ne vaut pas mieux, au lieu de la transformer en hôpital d'hiver, la consacrer comme hôpital de printemps et d'été, saison de huit mois au moins, et où les malades abondent plus qu'en hiver. Quelque décision qui intervienne, le caractère de cette création sera respecté, et une inscription rappellera le don et ses généreux auteurs. Je vous prie donc de remercier votre Conseil de ses efforts pour l'armée française, pour l'humanité en général, et je vous remercie vousmême de l'habile et patriote direction que vous avez imprimée à ses travaux. Quant à mon amitié personnelle pour vous, je n'ai pas besoin de vous en renouveler l'expression, que j'ai eu tant de motifs et d'occasions de vous adresser tant de fois.

Recevez-en, en tout cas, la nouvelle et bien sincère assurance.

Signé A. THIERS, Président de la République française.

De son côté, M. le ministre de la guerre écrivit à M. le Président de la Société la lettre suivante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de l'offre que la Société de Secours aux blessés a faite, par votre entremise, à M. le Président de la République, de l'abandon gratuit, au profit de l'armée, de l'ambulance de la Grande-Gerbe et de tout son matériel.

La Société de secours ne pouvait couronner plus dignement que par cette offrande l'œuvre de patriotisme et d'humanité dans laquelle elle a fait preuve de tant de zèle et de dévouement pendant la guerre, et je suis certain d'être le fidèle interprète des sentiments de toute l'armée, en vous priant de transmettre à tous les donateurs l'expression de sa reconnaissance.

Vous voudrez bien, en même temps, leur donner l'assurance que les désirs

que vous m'avez exprimés, en leur nom, seront scrupuleusement accomplis, et que je me ferai personnellement un devoir de conserver à l'ambulance de la Grande-Gerbe le caractère particulier qu'y a attaché leur persévérante initiative.

Je donne des ordres pour que l'administration militaire prenne immédiatement possession de cet établissement, et pour qu'il y soit placé tout de suite une inscription qui rappellera, ainsi que vous en avez eu la pensée, le don que, après l'avoir fondé, la Société de secours en a fait à l'armée.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la guerre,

Signé : GAL DE CISSEY.

M. le docteur Mundy fera paraître prochainement un rapport sur la direction de l'Ambulance de la Grande-Gerbe.

AMBULANCES DE CAMPAGNE

Pour suivre les corps d'armée sur les champs de bataille, le Comité médical créa 17 ambulances dites *de campagne*, les premières qu'en Europe une Société de secours eût jamais organisées.

A l'exception de 2 ou 3 d'entre elles, dont la composition reçut un développement trop considérable, voici de quels éléments était formée une ambulance de campagne : elle avait un personnel de 45 chirurgiens au plus, 4 chirurgien en chef, des chirurgiens aides et sous-aides, 1 aumônier et 4 pasteur; elle comprenait de 20 à 35 infirmiers.

Quant au matériel, il se composait en général de 2 voitures; elles contenaient de 60 à 100 brancards, de 4 à 6 tentes, capables d'abriter chacune 20 lits; des vivres, du vin, de l'eau-de-vie et des fourrages pour huit jours. Suivait un caisson, renfermant des coffres remplis de linge, de compresses, de charpie, des boîtes à amputation et à résection, et une pharmacie de campagne.

Douze ambulances de campagne furent organisées aux frais de la Société :

La 1^{re}, sous la direction de M. le docteur LEFORT, chirurgien en chef, et de M. le docteur LIÉGEOIS, chirurgien en second, partit, le 4 août, pour Metz; La 2°, sous la direction de M. le docteur SEE, partit, le 8 août, pour Toul;

La 3°, sous la direction de M. le docteur LE DENTU, partit, le 14 août, pour Verdun;

La 4°, sous la direction de M. le docteur PAMART, partit, le 17 août, pour Reims, auprès du corps de M. le maréchal Mac-Mahon;

La 5^e, sous la direction de M. le docteur Trélat, partit, le 20 août, pour Reims;

La 6^e, sous la direction de M. le docteur Piotrowski, partit, le 22 août, pour Reims;

La 7^e, sous la direction de M. le docteur DESPRÈS, partit, le 25 août, pour la frontière belge;

La 8°, sous la direction de M. le docteur Amédée TARDIEU, partit, le 27 août, pour la frontière belge;

La 9^e, sous la direction M. le docteur Jolyer, partit, le 31 août, pour Reims;

La 10^e, sous la direction de M. le docteur SAUTEREAU, partit, le 1^{er} septembre, pour Reims;

La 11^e (dite Ambulance de l'École de Médecine), sous la direction de M. le docteur TILLAUX, partit, le 4 septembre, pour les environs de Sedan;

La 12^e (dite Ambulance de Lord Hertford), sous la direction M. Théophile ANGER, partit, le 8 septembre, pour rejoindre l'armée.

Cinq ambulances de campagne furent organisées aux frais de nations étrangères :

L'ambulance Suisse, sous la direction de M. le docteur Louis Rouge, partit, le 21 août, pour Reims; L'ambulance Néerlandaise, sous la direction de M. le docteur VAN-DER-HORST, partit, le 27 août, pour Mézières;

L'ambulance Anglo-Américaine, sous la direction M. le docteur Simms, partit, le 28 août, pour Mézières;

L'ambulance Turinoise, sous la direction de M. le docteur SPANTIGATI, partit, le 8 août, pour suivre l'armée;

L'ambulance de Colmar, sous la direction de M. le docteur HUMMEL, partit, le 4 septembre, pour les environs de Sedan.

Sur la demande de M. l'intendant général Wolf, quatre ambulances furent organisées, pour être affectées au service des quatre divisions de la garde mobile :

La 1^{re}, sous la direction de M. le docteur MAGDELAIN, partit pour Villejuif;

La 2•, sous la direction [de M. le docteur Vollaston, partit pour Courbevoie ;

La 3., sous la direction de M. le docteur WEISSENTHANNER, partit pour Ivry;

La 4^e, sous la direction de M. le docteur ESTACHY, partit pour Montrouge.

Beaucoup de blessés, envoyés de nos armées, arrivaient à Paris dans un état d'épuisement trop profond, pour qu'il n'y eût pas péril à les transporter aussitôt dans les ambulances centrales. Le Directeur institua, pour les 'recevoir, des ambulances provisoires dans chacune des gares de nos lignes de chemins de fer. C'était, pour nos soldats, une sorte de halte réparatrice, où, sous la direction de médecins, des frères des Écoles chrétiennes et des infirmiers de la Société leur donnaient les soins les plus vigilants.

Nous ne pouvons donner encore le *nombre exact* des blessés relevés et soignés par chacune de ces ambulances : il est considérable, et sera indiqué dans le Rapport d'ensemble.

AMBULANCES VOLANTES

- 417 -

Cependant la guerre se rapprochait : le siége de Paris était imminent, la Société allait être isolée. C'est alors que le Conseil central trouva le moyen de maintenir, par la création de dix Délégations provinciales, un lien sensible entre lui et le reste de la France. Ses mandataires, munis la plupart de puissantes ressources, allèrent stimuler dans les départements la création d'ambulances et de Comités nouveaux; et, sur tous les points éprouvés, à nos ambulances de Metz et de la frontière belge, à nos blessés, à nos prisonniers comme à nos villes dévastées, le Conseil envoya une large part de ses fonds. Pendant ce temps, le Comité médical organisa un nouveau système d'ambulances, assez nombreuses, et d'une marche assez rapide pour se porter sur tous les champs de bataille que les armées trouveraient sous les murs de Paris.

Le personnel d'une ambulance volante comprenait 1 chirurgienchef, 2 aides, 3 délégués, 1 aumônier et 10 ou 12 infirmiers.

Le matériel se composait d'une seule voiture ; on y plaçait des vivres pour trois jours, deux caisses de charpie, de compresses, de linge, et une boîte à amputations.

C'est dans de telles conditions que furent organisées successivement douze ambulances volantes. Chacune d'elles fut placée sous la direction d'un chirurgien.

La 1^{re} ambulance avait pour médecin M. le docteur Béhier; La 2^e, M. le docteur BLAIN DES CORMIERS ; La 3^e, M. le docteur LEGRAS;

La 4^e, M. le docteur *** (Révoqué.)

La 5°, M. le docteur LASKOWSKI;

La 6^e, M. le docteur LEROY;

La 7°, M. le docteur PITON;

La 8^e, M. le docteur POUMEAU;

La 9^e, M. le docteur BROUSSE;

La 10°, M. le docteur SAINT-MARTIN;

La 11^e, M. le docteur PASQUET-LABROUE;

La 12^e, M. le docteur MILLIOT ;

L'ambulance 12 bis (dite Ambulance de la Porte-Saint-Martin), M. le docteur FANO;

L'Ambulance centrale, M. le docteur Planchon.

De plus, deux ambulances de campagne avaient pu rentrer dans Paris avant l'investissement; elles revenaient de Sedan; c'était la 8°, qui, sous la direction de M. le docteur TARDIEU, avait soigné 2,181 malades ou blessés; la 12° (dite de *Lord Hertford*), qui, sous la direction de M. le docteur ANGER, avait soigné 1,700 malades ou blessés. Ces deux ambulances prirent part à tous les combats qui se livrèrent autour de Paris.

Il en est de même des quatre ambulances affectées au service des quatre divisions de la garde mobile.

L'ambulance de M. le docteur Anger devint l'ambulance du quartier général du 3^e corps et de l'armée de Paris.

Les quatre ambulances de la garde mobile servirent d'ambulances aux 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e divisions du 3^e corps.

Chaque jour, pendant toute la durée du siége, trois ou quatre ambulances volantes, accompagnées de voitures de transport spéciales, étaient dirigées sur les points où la fusillade se faisait entendre. Chaque jour aussi, deux ambulances volantes parcouraient la ligne des forts, les ambulances divisionnaires ou centrales, pour recevoir les blessés, les malades, et les diriger dans les hôpitaux et les ambulances de l'intérieur.

Nous aimons à rappeler ici que, plus d'une fois, M. le docteur Arendrup, deux médecins anglais, membres provisoires de notre Conseil, M. le docteur Gordon et M. le docteur Wyatt, et, tout particulièrement, M. le docteur Mundy, directeur de l'ambulance du Corps Législatif, accompagnèrent nos ambulances sur le champ de bataille.

Parmi les brancardiers, il importe de citer des corps de Belges, d'Espagnols, d'Italiens, et tout particulièrement un corps de 300 brancardiers suisses, qui s'étaient offerts gratuitement à la Société.

Voici, dans son plan définitif, comment se réglait le service des ambulances volantes un jour de combat :

L'inspecteur directeur général, accompagné de plusieurs estafettes, volontaires dévoués : MM. Soufron, Blount, Tiby, Leroy d'Etioles, et MM. Albert et Alexandre Ellissen, chefs du mouvement, emmenait vers le lieu de la lutte la plus grande partie de ses ambulances; il les faisait suivre par 100 ou 450 voitures, les unes d'un modèle spécial appartenant à la Société, les autres empruntées au chemin de fer de l'Ouest.

Il ne laissait au Palais de l'Industrie que quatre ambulances volantes, en réserve pour des cas imprévus.

Arrivé près du champ de bataille, il choisissait un emplacement dont il faisait une sorte de quartier général, et où s'arrètaient momentanément les voitures et les ambulances.

Là s'établissait aussitôt une ambulance, dite Ambulance centrale, où tous les blessés devaient être dirigés et devaient recevoir les premiers soins.

Enfin le personnel hospitalier avait ordre de profiter du premier

instant de calme pour prendre les aliments nécessaires, et pour donner la ration aux chevaux, afin qu'au moment décisif tout fût prêt pour agir.

Libre de ces premiers soins, le Directeur des ambulances parcourait le champ de bataille avec sa suite, et, d'après le nombre des blessés qu'il rencontrait, faisait porter au quartier général l'ordre d'envoyer vers les lieux indiqués des voitures de transport. Une escorte de brancardiers les amenait; on y plaçait les blessés, et on les conduisait ainsi à l'ambulance centrale. Là, ceux d'entre eux qui n'auraient pu soutenir un transport plus long, étaient retenus et soignés; les autres étaient conduits à Paris; les blessés les plus grièvement atteints étaient répartis dans les ambulances de la Société, dans les hôpitaux civils; les autres, dans les ambulances privées.

Les voitures qui les avaient amenés à Paris, revenaient aussitôt au quartier général pour de nouveaux besoins. Quant aux morts, les ambulances retournaient le lendemain sur le champ de bataille, et faisaient enterrer avec grand soin les cadavres des hommes et des chevaux.

Ce résumé ne donnera, avec quelques détails particuliers, que le nombre des blessés distribués à la suite de chacun des combats du siége dans les ambulances centrales de la Société.

Nous ne parlons pas de tous ceux que nos brancardiers recueillirent sur le champ de bataille, et durent distribuer, faute de place dans nos ambulances, dans les hospices civils et militaires, ainsi que dans les ambulances privées; nous ne parlons pas de ceux que nos ambulances de la garde mobile envoyaient chaque jour dans les hôpitaux.

Affaire de Créteil. — 17 septembre. — Sortie de la 12^e ambulance. Elle ramène au palais de l'Industrie 17 blessés.

Affaire de Villejuif. — 19 septembre. — Sortie de la 17^e ambulance. Elle ramène au palais de l'Industrie 80 blessés. Affaire de Chevilly. — 30 septembre. — Sortie de six ambulances volantes. Elles ramènent dans nos ambulances fixes: 5 officiers, 237 sous-officiers et soldats.

Les Prussiens remettent aux délégués de la Société le corps du général Guilhem, déposé dans un cercueil entouré de branchages.

Affaire de Châtillon. — 19 octobre. — Sortie de quatre ambulances volantes : 3 officiers, 43 sous-officiers et soldats ramenés dans nos ambulances fixes.

Affaire de Rueil. — 21-22 octobre. — Sortie de huit ambulances volantes. Ramenés 3 officiers, 57 sous-officiers et soldats.

Affaire du Bourget. — 30 octobre. — Sortie de six ambulances volantes. Un soldat excepté, tous les blessés qu'elles ramènent sont répartis dans les ambulances les plus voisines du lieu de l'action.

Bataille de Champigny. — Du 29 novembre au 2 décembre. — Sortie de dix ambulances volantes ; ambulance centrale établie à Joinville-le-Pont. Entrent dans nos ambulances fixes : 23 officiers, 430 sous-officiers et soldats.

Dans cette affaire, M. Alexandre Ellissen eut un cheval tué sous lui.

M. le comte Sérurier fut chargé par M. le général Ducrot de proposer un armistice. Cette suspension d'armes, consentie, permit pendant la journée du 1^{er} décembre d'ensevelir les morts.

Voici la teneur du laisser-passer qui fut délivré à M. le comte Sérurier :

- 421 -

DÉFENSE DE PARIS. - 2º ARMÉE. - ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

LAISSER-PASSER

« MM. les généraux commandant les corps d'armée et les commandants « d'avant-postes sont priés de donner toute facilité à M. le comte Sérurier, « vice-président de la Société de secours aux blessés militaires, délégué « pour entrer en relations avec l'ennemi pour l'enlèvement des blessés et « des morts. »

« Quartier général, le 1er décembre 1870.

« Le général commandant en chef, « Signé A. Ducrot. »

La négociation fut résumée dans le procès-verbal suivant :

« La suspension d'armes du jeudi 1^{er} décembre a été conclue par « M. Sérurier, vice-président de la Société de secours aux blessés mili-« taires, délégué, qui s'était rendu seul aux avant-postes de l'ennemi, à « une heure de l'après-midi.

« Après avoir attendu trois quarts d'heure, à quelques mètres du village « de Villiers, M. Sérurier s'entretint avec un officier wurtembergeois. Il fut « convenu entre eux qu'ils se rencontreraient de nouveau à trois heures « moins un quart sur le même point.

« A trois heures, il fut arrêté verbalement que, jusqu'à la nuit tombante, « les hostilités ne seraient pas reprises.

> « Le Gouverneur de Paris. « P. O., Le chef d'état-major, « Schmitz. »

Bataille de Paris. — 21 décembre. — L'action est engagée depuis le Mont-Valérien jusqu'à Noisy.

Sortie de douze ambulances volantes; ambulance centrale à Noisy. Ramené 1 officier, 15 sous-officiers et soldats.

Affaire de Buzenval. — 19 janvier. — Sortie de dix ambulances volantes; ambulance centrale à Puteaux. Ramenés dans nos ambulances fixes 10 officiers, 98 sous-officiers et soldats.

Dans cette journée, la Société de secours perdit un de ses membres les plus dévoués, M. de Monbrison, colonel des mobiles du Loiret.

Ajoutons que des blessés étaient recueillis chaque jour par certaines de nos ambulances, qui s'établissaient aux avant-postes, par exemple : à Villejuif, à Vitry, à Asnières, à Levallois-Perret. Elles y séjournaient quatre ou cinq jours, donnaient les premiers soins aux blessés qu'elles avaient relevés, et les transportaient dans les hôpitaux civils et militaires.

Pendant que le corps médical allait secourir les soldats sur le champ de bataille, la Société, dans son activité administrative, servait encore leurs intérêts par l'institution de nouveaux comités, par l'adoption de mesures d'intérêt général, par l'encouragement qu'elle donnait à des œuvres humanitaires, par les dons qu'elle distribuait aux ambulances.

Nous citerons pour mémoire :

Un *Comité des délégués visiteurs*, chargé de l'examen des ambulances privées, du relevé hebdomadaire des lits qui s'y trouvaient vacants, et de l'appréciation des secours qu'il convenait de leur accorder;

Un Comité préposé au meilleur emploi des dons anglais; Un Comité de la loterie nationale; Un Comité des réunions publiques. C'est matière réservée au rapport général. Il est pourtant quelques institutions administratives, qui se rattachent trop étroitement à l'œuvre du Comité médical, pour que ce rapport n'en dise pas quelques mots.

Le 22 octobre, fut institué un *Comité* chargé de la réorganisation du service des voitures d'ambulance. Il s'agissait de construire des moyens de transport qui offrissent un système de suspension spécial, un mode de chargement et de déchargement facile, un accès commode, la légèreté unie à la solidité. Dès le 4^{er} novembre, la nouvelle Commission fit adopter deux modèles de voitures-lits, qui devaient servir non-seulement aux besoins de la guerre, mais, la guerre terminée, aux évacuations d'ambulances lointaines.

Le Conseil fit faire vingt-cinq de ces voitures, regardées aujourd'hui comme les meilleures qu'ait encore inventées la science hospitalière.

D'autres appareils sont dus à l'initiative de ce Comité :

Un support élastique qui, moyennant 12 francs, permet d'utiliser pour le transport des blessés les plus grossières voitures ;

Un wagon-modèle, installé à la gare de l'Est ;

Trois nouveaux modèles de brancards : 1° un brancard pour le service de la première ligne sanitaire du champ de bataille ; 2° un brancard pour le transport des blessés dans les villes ; 3° enfin, un brancard-table d'opération, d'une charge aussi facile qu'un havre-sac.

L'étude détaillée de ces innovations paraîtra prochainement dans un bulletin accompagné de planches.

Le 27 octobre, le Conseil décida que les blessés de l'ambulance du palais de l'Industrie seraient transportés au Grand-Hôtel, et que les questions d'intérêt qui s'élèveraient entre cet établissement et la Société seraient réglées par une Commission.

Le 5 novembre, le Conseil, pensant à l'heure où les blessés se-

raient rendus à leur patrie respective, institua un Comité chargé de distribuer dans les divers hôpitaux de France les blessés agglomérés dans les ambulances de Paris, et de préparer les appareils nécessaires pour ramener en France ceux de nos soldats blessés qui étaient internés dans les hôpitaux et les lazarets d'Allemagne. Ce Comité, réservé à un grand rôle, reçut le nom de *Comité d'évacuation*.

Le 14 novembre, le Conseil décida qu'il délivrerait gratuitement aux blessés amputés des *membres artificiels*. Il avait déjà arrêté que des secours seraient accordés à tout blessé sortant guéri de ses ambulances. Il voulut enfin qu'une croix et une couronne fussent placées, à ses frais, sur la tombe de chaque soldat mort dans ses ambulances, et organisa, quelques jours plus tard, un *service des funérailles*.

M. le Ministre de la guerre avait chargé le Directeur des ambulances de recueillir parmi les blessés, traités dans les établissements de la Société, les noms des plus méritants, et de lui adresser en leur faveur des listes de promotion pour la croix ou la médaille militaire. Afin d'épargner à ces soldats, atteints souvent d'une blessure mortelle, le regret d'expirer avant d'avoir reçu leurs insignes, le Conseil décida que la récompense acquise leur serait aussitôt donnée par la Société.

Le 6 décembre, fut institué, en prévision de combats prochains, un *Comité d'action* chargé de prendre d'urgence toutes les mesures propres à assurer le service des ambulances sur le champ de bataille.

Le 26 décembre, une nouvelle *Commission* dut proposer, après études comparatives, un plan de baraque-modèle, où les blessés pourraient être soignés longtemps encore après la guerre. Le 2 janvier, le rapporteur de ce Comité lut au Conseil un travail qui donnait, avec la forme générale des baraques, le détail de leur construction, de leur aménagement, et l'exposition pratique du système le plus propre à en favoriser le chauffage et l'aération. Le 18 janvier, le Conseil, tout en acceptant l'offre que lui faisait le ministre de la guerre de lui céder quatre de ses baraques, chargeait sa Commission de construire, au Cours-la-Reine, deux baraques-modèles, qui, avec les premières, n'ont cessé, jusqu'à la fin de juin, de rendre de grands services.

L'armistice, rétablissant les communications entre Paris et les provinces, mit leurs misères à nu; mais, pour ne pas égarer son choix, le Conseil envoya de tous côtés des délégués chargés de lui indiquer les besoins les plus urgents. Puis, se réglant sur les rapports de ses délégués, il envoya au Mans du vin et des caisses de linge; il alloua 25,000 francs à deux Comités suisses qui avaient soigné nos blessés - 10,000 francs pour distribution d'aliments à nos blessés revenant de Suisse - 10,000 francs pour le Comité de Strasbourg - 25,000 francs pour Châteaudun, comme il avait déjà voté 100,000 francs pour Strasbourg, 100,000 francs pour Metz et 160,000 francs pour le ravitaillement des ambulances de la frontière belge - 10,000 francs pour le Comité de Chartres — 40,000 francs pour secourir nos blessés demeurés en Suisse - 7,000 francs pour le Comité des dames de Chartres — 4,000 francs pour la ville de Dreux — 7,000 francs pour l'ambulance d'Ambérieux.

Rappelons enfin que, pendant toute la durée du siége, la Société ne cessa de venir en aide à plusieurs centaines d'ambulances particulières, qui lui étaient affiliées. Elle leur distribuait des lits, du linge, des couvertures, du vin, de la viande et des aliments divers.

Les ambulances municipales reçurent aussi des marques de sa sollicitude. C'est ainsi que, le 20 septembre, elle envoyait à la Mairie centrale 60,000 kilogr. de linge, 200 pièces de vin, 20 fûts d'eau-de-vie, qui devaient être répartis entre les Mairies des vingt arrondissements.

Si, à Paris, la Société avait fait œuvre d'activité, les rapports de ses délégués régionaux et de ses chefs d'ambulances prouvèrent bientôt que l'œuvre de ses mandataires n'avait pas été stérile.

Chacun d'eux vint exposer au Conseil le résumé de sa campagne, et rendre compte des fonds qui lui avaient été confiés.

Ces rapports seront résumés dans le rapport général de l'œuvre. De plus, le Conseil en a demandé la relation écrite, et les mettra successivement sous les yeux du public. Celui du Comité de Bruxelles, celui de la 7^e ambulance ont déjà paru, ainsi que ceux des ambulances d'Autriche-Hongrie et du Corps-Législatif. Le rapport de la délégation de Tours va paraître.

Ces documents démontreront, par des faits, que, durant toute la campagne, notre corps médical n'a pas montré moins de talent que de désintéressement et de courage; ils feront connaître que partout, sous l'impulsion de nos Comités provinciaux, de nos délégations régionales et de nos différents mandataires, s'organisèrent, pour le soulagement des armées de province, des ambulances de campagne, des ambulances fixes, des *ambulances sédentaires d'évacuation*, dirigées avec un zèle égal à celui que déploya le Comité de Paris.

SERVICE DES ÉVACUATIONS

Peu de jours après l'armistice, commença pour la Société le service des évacuations. Il offre trois phases distinctes : Transport des blessés allemands prisonniers à travers les lignes françaises; — évacuation des blessés de Paris sur les diverses parties du territoire français; — rapatriement en France des blessés traités dans les hôpitaux et lazarets d'Allemagne.

Le 11 février, une convention, approuvée par le ministre intérimaire des affaires étrangères et par le chancelier de la confédération de l'Allemagne du Nord, intervenait entre le délégué de la Société près les ministères de la guerre et de la marine, et le commissaire royal, inspecteur militaire des ambulances volontaires prussiennes. Il était dit dans cette convention : « Les « trains sanitaires allemands, vides ou pleins, peuvent circuler « d'une gare mixte à l'autre, en empruntant le chemin de fer de « ceinture de Paris; réciproquement, il sera permis d'évacuer de « Paris, sur les pays situés au delà de la ligne de démarcation, « les blessés et malades jusqu'à concurrence du nombre de cinq « mille. »

La Société obtint bientôt que ce dernier chiffre fût presque doublé.

Transport des Blessés allemands.

A la suite de la convention précitée, l'inspecteur militaire des ambulances prussiennes désignà les délégués, qui devaient présider à l'évacuation de ses blessés. Chaque fois que la Société de secours recevait avis du passage d'un train sanitaire allemand, notre délégué près la Guerre et la Marine désignait et commissionnait un délégué français chargé de reprendre la direction du train, dès qu'il arriverait à la gare mixte de passage.

Le délégué français donnait au délégué allemand une déclaration, indiquant le nombre de blessés dont il prenait charge, puis accompagnait le train à travers les lignes françaises, jusqu'à la gare mixte la plus éloignée.

Ces opérations de transit, commencées le 14 février 1871, ont duré jusqu'au 14 avril, et ont permis de faire circuler, sous la sauvegarde de la Société française, 7,823 malades ou blessés allemands.

Évacuation des Blessés de Paris.

Dans le même temps, la Société de secours se chargea, sur la demande de l'Intendance militaire, de transporter dans les provinces les blessés de Paris. Leur agglomération dans les hôpitaux n'était pas moins dangereuse pour leur vie que pour la salubrité publique.

La Société, dans le but de faciliter aux délégués, médecins et infirmiers, la surveillance des malades qu'elle évacuait, loua en Suisse des wagons communiquants; elle fit construire, pour leur être adjoints, six wagons-cuisines et six wagons-magasins, qui permirent de distribuer, sur le parcours, tous les médicaments nécessaires, ainsi qu'une bonne alimentation, toujours fraîche et abondante.

Quant à la marche du service, elle se réglait ainsi :

La veille du jour fixé pour le départ de chaque train, l'Intendance désignait les hôpitaux où se trouvaient les malades à transporter. Les voitures de la Société allaient les prendre, et les amenaient à la gare désignée, où les attendaient des délégués et des médecins. Le train formé, les malades étaient installés dans leurs compartiments respectifs; puis un repas, préparé d'avance dans le wagon-cuisine, jet approprié à l'état de santé des malades, leur était servi sous la surveillance des médecins. Le repas terminé, le train partait, emmenant, avec le délégué, les médecins de service, accompagnés de 14 infirmiers.

Au moment où l'on pénétrait dans les lignes prussiennes, le délégué français montrait ses pouvoirs au délégué prussien, qui protégeait la marche du train jusqu'aux nouvelles lignes françaises.

Arrivé à destination, le train trouvait à la gare les intendants chargés des hôpitaux de la localité. Une dépêche télégraphique de l'Intendance de Paris les avait prévenus. Ils prenaient charge des blessés, délivraient au délégué un accusé de réception, et, à la dernière étape, lui remettaient un titre de réquisition, à l'aide duquel le train spécial revenait à Paris, ramenant le personnel et le matériel de la Société.

Commencé le 15 février 1871, ce service avait déjà transporté hors de Paris plusieurs milliers de blessés, quand il fut fatalement interrompu par la guerre civile.

NOS AMBULANCES SOUS LA COMMUNE

Depuis le 18 mars, le départ du Gouvernement avait laissé la Commune maîtresse de Paris; chaque jour avait ajouté aux difficultés de la Société, sans pourtant décourager ses efforts.

Elle avait continué à distribuer des secours et des feuilles de route à des soldats blessés, qui désiraient retourner dans leur pays. Elle avait, plus d'une fois, assisté des représentants de la Guerre, pour leur permettre de subvenir aux besoins des établissements militaires.

Le 24 mars, elle avait envoyé ses brancardiers et ses voitures au secours des victimes de la rue de la Paix. Elle avait le même jour voté une somme de 40,000 francs, pour aider le Conseil d'hygiène dans les travaux d'assainissement des champs de bataille.

Cependant la liberté de la Société était de plus en plus menacée.

Le 7 avril, le docteur Chenu était arrêté et conduit à la Conciergerie.

Par un touchant contraste, cette violence fut à peine connue, que les blessés de l'ambulance du Cours-la-Reine, militaires du premier siége et gardes nationaux fédérés, se concertèrent pour délivrer le prisonnier. Ils demandèrent au chef du matériel les voitures de l'ambulance et toutes les chaises roulantes; ceux même qui avaient peine à se mouvoir, voulaient se faire traîner à la Conciergerie. Le soir même, la Commune apprenait ces dispositions; et, le lendemain, le docteur était rendu à la liberté. MM. Verdière, directeur des magasins, et Dubarreau, chef du contrôle, apportaient l'ordre d'élargissement. Enfin, le 14 avril, la Société, par ordre de M. Cluseret, délégué à la Guerre, se vit imposer un directeur, M. Rousselle.

L'ambulance était cernée et occupée militairement.

Le Conseil se sépara.

Plusieurs membres du Conseil se rendirent à Versailles.

En l'absence de M. le comte de Flavigny, M. le comte Sérurier, à qui avait été confiée la présidence intérimaire de la Société, se rendit auprès du Chef du Pouvoir exécutif, dont il prit les ordres; il se concerta avec M. le général Le Flô, ministre de la guerre, et M. le maréchal Mac-Mahon, pour faire face aux impérieux besoins du service sanitaire des divers corps d'armée.

Le Conseil de la Société, réuni deux fois à Versailles, autorisa les mesures réclamées par les circonstances, et vota les crédits nécessaires.

Durant ces longues épreuves, le Comité sectionnaire de Versailles prêta aux membres de la Société un puissant et infatigable concours. Sans parler de quelques ambulances qu'il établit dans la direction de Versailles à Paris, ils fondèrent, dans le Parc réservé de Saint-Cloud, à la Grande-Gerbe, un baraquement-modèle (1).

De son côté, M. le comte de Beaufort, chargé par le Conseil de le représenter comme chef de l'administration, resta à Paris; — et le directeur général des Ambulances, ne devant pas abandonner les blessésconfiés à ses soins, demeura à la tête de son service.

M. le docteur Reynaud, inspecteur général du service de santé de la marine, membre du Conseil, resta à la tête de l'ambulance tablie au ministère de la marine.

M. le comte de Beaufort publia, aussitôt après la guerre civile, un rapport qu'il lut devant le Conseil, et dans lequel il donne,

⁽¹⁾ Voir la page 411.

au jour le jour, l'histoire de sa gestion. C'est un travail sommaire, où le simple exposé des faits montre avec quelle dignité courageuse il maîtrisa le délégué de la Commune, avec quel succès il sauvegarda les intérêts qu'il avait à défendre.

L'histoire de l'ambulance du Cours-la-Reine et du palais de l'Industrie mérite aussi d'être connue.

Quand l'armée s'éloigna de Paris, il y avait encore au Coursla-Reine 246 soldats, blessés ou malades du premier siége. Des délégués de la Commune, voulant réserver aux blessés de l'insurrection tous les lits de l'Ambulance, prétendirentor donner au docteur Chenu de faire conduire les soldats à la caserne de Reuilly et au fort de Vincennes. Le directeur refusa nettement d'en livrer un seul. On insista : le directeur refusa de manière à faire cesser toute nouvelle tentative. Il garda tous ses blessés, et les retint, même après guérison, jusqu'au retour de l'armée française (1).

L'histoire de l'Ambulance a ses dates célèbres : c'est ainsi que, le 25 avril, à la faveur d'une suspension d'armes, les voitures d'ambulance allèrent chercher les blessés accumulés dans la malheureuse commune de Neuilly : elles amenèrent aussi, en long cortége, tout le matériel d'une maison d'incurables. Quatrevingts jeunes filles et quelques vieillards avec elles avaient, dixhuit jours durant, vécu dans les caves. Elles fuyaient le bombardement; elles trouvèrent à l'Ambulance des tentes et des lits disposés immédiatement pour les recevoir, et des aliments qui permirent à plus d'une d'achever la route jusqu'à l'établissement des Sœurs de Reuilly, où un refuge leur fut offert.

Le 17 mai, après l'explosion de la cartoucherie Rapp, le

⁽¹⁾ Les mandataires de la Société eurent aussi le bonheur de sauver plusieurs prêtres. Nous citerons, entre autres, M. l'abbé Odon Dignat, M. l'abbé Faure et M. l'abbé Postawka, qui, deux fois arrêtés, échappèrent deux fois à la mort, en montrant une carte que leur avait délivrée, à la fin d'avril, M. le comte de Beaufort.

Voir le Vrai Coupable, par M. l'abbé DIGNAT, vicaire de Saint-Paul-Saint-Louis.

directeur fit partir des voitures qui ramenèrent à l'Ambulance plus de 200 femmes et enfants blessés, brûlés, meurtris : il installa les plus malades dans une salle particulière : à tous il distribua des vivres et de l'argent.

Atteinte depuis le 10 mai par des obus, l'ambulance du Coursla-Reine fut, les 22, 23 et 24 mai, prise entre plusieurs feux : celui, surtout, du 26^e bataillon de chasseurs, déployé en tirailleurs le long du quai du Cours-la-Reine, et le feu des insurgés retranchés à la Place et au Pont de la Concorde, aux Tuileries et au Ministère des affaires étrangères.

Toutes les baraques furent percées par mille prejectiles; le sol du Cours-la-Reine et l'enceinte de l'Ambulance étaient littéralement jonchés de branchages coupés par les obus et les balles.

Le directeur, à l'aide de voitures, de matelas et de banquettes, fit élever, en avant des baraques, une longue barricade, s'étendant depuis le Cours-la-Reine jusqu'au Palais de l'Industrie, pour ménager au personnel de l'Ambulance un passage moins périlleux. Le 24, un blessé fut tué dans son lit. Le directeur fut réduit à transporter tous ses blessés dans les stalles d'écurie du palais de l'Industrie. Les dames infirmières portaient ellesmêmes les blessés.

On ne saurait trop louer le courage que déploya le personnel de l'Ambulance, ni la sérénité vaillante avec laquelle les dames infirmières se dévouèrent à leur devoir pendant le bombardement, et jusqu'à la dernière heure de la crise. Elles étaient neuf:

M^{me} de Horter,
M^{me} la vicomtesse de Sédaiges,
M^{me} Carré de Chauffour,
M^{me} la baronne de Ronsart,
M^{lle} Jullien,

M^{11e} Geneviève Breton,
M^{11e} Thérèse Breton,
M^{11e} Le Brun,

M^{me} Bernard, qui, sans appartenir à l'Ambulance, ne cessa d'y venir un seul jour, pour apporter ses dons aux blessés.

Enfin, le 25 mai, l'Ambulance fut libre; les blessés militaires furent ramenés dans les baraques. Les blessés de l'insurrection durent, par ordre supérieur, rester au palais de l'Industrie, sous la surveillance d'un poste.

Durant ces mauvais jours, plus d'un membre de l'Ambulance paya de son sang ou de sa vie l'honneur de s'être dévoué aux victimes de la guerre.

Le 18 mai, M. le docteur Liégeois était mort à son poste.

Le 22, trois infirmiers avaient été blessés.

Le 23, quatre infirmiers avaient été blessés : deux d'entre eux succombèrent après amputation.

Le 24, un infirmier fut frappé par un éclat d'obus, au chevet d'un malade auquel il donnait ses soins.

La reconnaissance de l'armée s'est exprimée par plus d'un témoignage. Le directeur général des ambulances reçut de M. le maréchal Mac-Mahon une lettre, qu'il regarde comme une précieuse récompense de ses efforts :

30 mai 1871.

Monsieur le Docteur,

J'ai fort à cœur de vous témoigner toute ma reconnaissance pour les services si dévoués que vous avez rendus à l'armée, et pendant le siége de Paris, et durant les cruelles péripéties de ces derniers jours. Ces services sont du nombre de ceux qu'on ne peut oublier, et je vous donne l'assurance qu'ils ne sortiront pas de ma mémoire.

Je sais combien vous vous êtes distingué par une bravoure personnelle au

- 435 -

dessus de tout éloge, et je vous prie de recevoir mes biens sincères félicitations.

Recevez, Monsieur le Docteur, avec mes meilleurs sentiments, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Signé Mal de MAC-MAHON.

Le 17 juin, M. le ministre des affaires étrangères adressa la lettre suivante à M. le président, comte de Flavigny.

Versailles, 17 juin 1871.

MONSIEUR LE COMTE,

Au moment où le rétablissement de la paix va mettre un terme à l'œuvre de dévouement si noblement entreprise, et poursuivie avec tant d'abnégation par la Société internationale de secours aux blessés militaires, je remplis un devoir bien doux en témoignant, au nom du Gouvernement, des sentiments de profonde gratitude qu'ont excités en France les éminents services rendus à la cause de l'humanité par la Société dont vous êtes le digne président, et par toutes les Sociétés étrangères dont le précieux concours vous a été acquis.

Dès le début des hostilités, et sous la puissante impulsion du Comité central, la charité publique, toujours si prompte à s'émouvoir, s'est élevée à la hauteur des souffrances qu'il s'agissait de soulager ; stimulée et organisée par les soins intelligents des membres du Conseil, elle est bientôt devenue une utile auxiliaire à l'Intendance militaire, et l'armée conservera le reconnaissant souvenir des secours de toute nature qui lui ont été prodigués, avec un zèle infatigable, par les nombreux délégués de la Société dont les ambulances plantaient leur drapeau sur les divers champs de bataille, à l'abri d'une neutralité qui n'excluait jamais le danger.

Le siége de Paris a fourni un nouvel aliment à la généreuse activité de la Société de secours; ses efforts se sont multipliés, et elle a montré, concurremment avec les ambulances de la Presse, ce que l'on pouvait attendre de la science et de l'intelligence mises au service du patriotisme et de l'humanité. C'est ainsi qu'à la fin de la guerre, et pour compléter les soins dont elle avait entouré les blessés, elle organisait des trains sanitaires pour opérer leur transport de Paris dans les départements.

Sa mission semblait près d'être terminée, lorsque l'insurrection de Paris

est venue lui imposer des devoirs plus difficiles encore à remplir. Aussitôt à Versailles, elle était allée se mettre à la disposition de l'armée; mais sa tâche s'était doublée, car elle ne pouvait songer à abandonner les blessés militaires dans Paris, en même temps qu'il lui fallait improviser toute une ligne d'ambulances nouvelles pour assister les troupes assiégeantes; l'abnégation des membres de la Société et le concours efficace du Comité de Versailles lui ont permis de pourvoir à toutes les nécessités, et l'ambulance établie à Saint-Cloud peut servir de modèle pour la meilleure installation des blessés et la meilleure organisation des soins à leur donner.

En ce moment encore, la Société de secours se consacre au rapatriement de nos soldats blessés prisonniers en Allemagne, et, sous l'habile direction de trois de ses délégués les plus autorisés, des trains sanitaires, pourvus de médecins, d'infirmiers et d'aménagements particuliers, s'organisent pour assurer, dans d'excellentes conditions, le retour au sein de leur famille des malheureuses victimes de la guerre.

En rappelant ainsi les nombreux services rendus par la Société qui vous a placé à sa tête, je ne saurais oublier, Monsieur le Comte, toutes les Sociétés étrangères qui ont prêté à la vôtre leur utile concours, ni les hommes généreux de tous les pays, médecins, infirmiers ou brancardiers, qui sont accourus pour offrir le secours de leur science ou de leurs bras, et pour contribuer, mus par un pur sentiment d'humanité, au soulagement de nos blessés. Il m'eût été agréable de signaler leurs noms à la reconnaissance du pays ; je vous serai obligé, Monsieur le Comte, de vouloir bien être auprès de tous, Français et étrangers, l'interprète des ineffaçables sentiments qu'ont inspirés au Gouvernement et à la France entière le dévouement et l'abnégation avec lesquels ils ont accompli leur noble mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'expression de ma haute considération.

Signé Jules FAVRE.

Du 5 juin au dernier train de rapatriement.

Le 5 juin, le Conseil reprenait à Paris le cours de ses délibérations.

Sur la demande de l'Intendance, la Société se mit en mesure d'achever rapidement le transport des blessés hors de Paris; elle les distribua, suivant les exigences de leur santé, dans le Midi, dans le Nord, dans les provinces du Centre, dans des villes du littoral, telles que le Havre, Boulogne, Bordeaux; concourant aussi avec le Comité de Toulouse à faire soigner des malades aux eaux de Luchon. Ce service d'évacuations, commencé le 11 février, fut terminé le 28 juin. Il avait, en 23 trains, dirigé 8,271 blessés ou malades sur le réseau des lignes françaises, et rapatrié tous les blessés français internés en Belgique.

Beaucoup de nos blessés d'Allemagne, nostalgiques, n'attendant pas l'heure du rapatriement officiel, prenaient spontanément le chemin de la France, sans être en état d'achever la route entreprise.

Le Comité d'évacuation proposa d'organiser dans les trois villes par lesquelles nos braves soldats rentraient en France, à Charleville, à Lunéville, à Vesoul, des ambulances et des abris provisoires, où le blessé pût achever sa convalescence, et retrouver des forces pour aller jusqu'au pays natal. Trois dames, M^{me} la vicomtesse de Bardonnet, M^{me} Brucelles, et M^{me} Cahen, prirent la direction de ces ambulances, qui, du mois de juin au mois de juillet, remplirent tout ce qu'on pouvait attendre de leur création.

Rapatriement des Blessés et Malades d'Allemagne.

Plus tard, une partie du crédit alloué à ce service, fut reversée dans les mains de M^{me} la vicomtesse de Flavigny, qui, à Bourges, consacrait des soins assidus à des convalescents rapatriés.

Le 15 juin, M. le ministre de la guerre chargea la Société de ramener des hôpitaux et des lazarets d'Allemagne les malades et blessés français, qui ne pourraient revenir par les moyens de transport ordinaires. « Je m'en rapporte, disait M. le ministre, « au zèle intelligent et à l'activité que la Société de secours a « déjà déployés dans des circonstances semblables, pour mener « à bonne fin cette délicate opération. »

La délégation de Bruxelles, ayant pour principal but la réorganisation et l'entretien des ambulances volantes dans le nord et l'ouest de la France, n'avait pu s'occuper de nos malades et blessés internés en Allemagne que dans la mesure de ressources subordonnées à la durée incertaine des hostilités. Quant à nos prisonniers malades, les complications de la guerre ne permirent pas au colonel Hüber-Saladin, président de la délégation de Bruxelles, de les visiter avant les premiers jours de mai. Il était venu prendre des instructions à Versailles, et, muni de pleins pouvoirs, il avait été invité à transmettre accessoirement au Comité des évacuations des renseignements préparatoires.

A la date du 4^{er} mai, les chiffres réunis à Berlin portaient à 7,968 le nombre des malades répartis dans l'Allemagne du Nord (y compris la Saxe et Mayence) et à 800 environ ceux des quatre États du Sud. Tous les hôpitaux, lazarets et camps furent trouvés par le colonel dans des conditions sanitaires généralement satisfaisantes. Une saison exceptionnelle, encore froide et pluvieuse, lui permit de distribuer fort utilement du vin, des couvertures, des chaussures et des vêtements. D'accord avec les autorités prussiennes, il s'était fait précéder par une circulaire adressée à toutes les commandatures; à cette circulaire étaient joints des bons de 25 à 50 et 400 thalers, qui devaient être immédiatement employés pour évacuer individuellement des soldats invalides, et soulager ceux qui n'étaient pas transportables.

Le délégué de notre Société a pu témoigner ainsi de la sollicitude du Conseil pour nos malheureux malades retenus sur la terre étrangère. Son voyage de deux mois dans l'Allemagne entière, du Rhin à la Baltique, jusqu'aux frontières de la Pologne et de l'Autriche, s'est terminé à Munich, où, de concert avec les délégués du Comité des évacuations et les autorités bavaroises, il a organisé et conduit jusqu'à Carlsruhe, le train sanitaire qui a ramené en France nos derniers malades du Sud. Quand elle entreprit le rapatriement des blessés internés en Allemagne, la Société savait qu'un grand nombre d'entre eux ne pourraient, quels que fussent les ménagements du transport, être déplacés sans péril.

Pour donner à leur exil quelques adoucissements, Madame la comtesse de Goyon partit, en juillet, vers l'Allemagne du Nord. Afin de l'aider dans sa mission volontaire, le Conseil lui ouvrit un crédit de 25,000 francs, qui lui permit de laisser partout quelque souvenir de la sympathie du Conseil.

Nous n'entrerons pas dans le détail des évacuations d'Allemagne. M. le docteur Mundy, qui en a eu la direction, se propose de publier, avant peu, un rapport complet sur l'ensemble de ce grand service. Nous dirons, en un mot, qu'en cinq trains, d'un aménagement remarquable, la Société a ramené en France 5,000 blessés ou malades. Il n'y a plus en Allemagne qu'un seul blessé français : il n'était pas transportable.

La Société vient de remercier, par députations, les États qui lui ont prêté le plus d'appui. — Elle se prépare maintenant pour les travaux de la paix.

L'Inspecteur-Directeur publiera prochainement des tableaux statistiques sur le mouvement général des ambulances pendant la guerre; il fera connaître en détail l'œuvre hospitalière de la Société dans un travail d'ensemble dont ce rapport n'est que l'esquisse.

L'Inspecteur, Directeur général des Ambulances,

Dr CHENU,